



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.526/4



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 avril 2022

Français

Original : anglais

Réunion régionale sur les bonnes pratiques en matière de déchets marins
(Organisée conjointement avec le Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire)

Séville, Espagne, 17 - 18 mai 2022

Point 4: Meilleures pratiques concernant les nouveaux éléments du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

Recommandations politiques pour lutter contre les déchets marins dans les AMP afin de progresser vers un bon état écologique en Méditerranée

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, ce document a été imprimé en quantité limitée. Les délégués sont invités à apporter leurs exemplaires aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

Sommaire

1.	Objectif	1
2.	Contexte.....	1
3.	À propos du projet de protection des AMP contre le plastique	1
4.	Mesures de prévention et de réduction des déchets marins	2
5.	Recommandations politiques pour la mise en œuvre de la partie II - Mesures et objectifs opérationnels : articles 9 et 10, et de la partie III - Évaluation : articles 11 et 12 du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (RAP).....	3

Liste des abréviations / Acronymes

UE	Union européenne
AMP	Aires marines protégées
DM	Déchets marins
DCSMM	Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »
RAP :	Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée
SUP	Plastiques à usage unique
SCP/RAC	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC)
ONU	Nations unies

1. Objectif

1. L'objectif de ce document consiste à fournir des recommandations et des messages clés pour lutter contre les déchets marins dans et autour des aires marines protégées (AMP) ou des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM), afin de guider la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures convenues dans le cadre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée.
2. Ce document repose sur l'analyse des résultats, des conclusions et des résultats du projet Plastic Busters MPAs¹¹. Ce document a également examiné les meilleures mesures de lutte contre les déchets marins dans les îles méditerranéennes, capitalisées dans le cadre du projet de la communauté BeMed Islands,²² dirigé par le SCP/RAC.
3. Ces recommandations, tout en étant utilisées pour faciliter la mise en œuvre des mesures mentionnées ci-dessus, peuvent également contribuer à atteindre le bon état écologique (BEE) et en particulier l'objectif écologique de l'IMAP sur les déchets marins (EO10).

2. Contexte

4. La mer Méditerranée est l'une des zones les plus touchées par les déchets marins dans le monde. On trouve des déchets marins sur les rivages et ailleurs, de la surface au fond de la mer. Même dans les zones préservées de la Méditerranée, comme les zones côtières et les aires marines protégées (AMP), les déchets marins s'accumulent et menacent les habitats et les espèces. L'impact de ces déchets va de l'enchevêtrement et de l'ingestion à la bioaccumulation et à la bioamplification des substances toxiques libérées par ces derniers, en passant par la facilitation de l'introduction d'espèces envahissantes, les dommages causés aux habitats benthiques, etc.
5. La mer Méditerranée constitue dans le même temps une zone de haute diversité biologique. Bien qu'elle ne représente que 0,3 % du volume mondial des océans, elle est l'un des principaux réservoirs de biodiversité, avec plus de 17 000 espèces recensées. Cela représente 4 à 18 % (selon le groupe taxonomique) des espèces marines connues dans le monde. Il est donc urgent de déployer plus d'efforts pour lutter efficacement contre les déchets marins dans les AMP.
6. Les responsables d'AMP sont les premiers à faire face à ce problème, et malheureusement ils ne disposent pas des outils, des connaissances et souvent des ressources nécessaires pour le résoudre efficacement. En conséquence, il est difficile de relever les objectifs de conservation fixés.

3. À propos du projet Plastic Busters MPAs

7. Le projet Plastic Busters MPAs est un projet financé par le programme Interreg Med d'une durée de 4 ans (fin des activités en avril 2022) qui vise à contribuer au maintien de la biodiversité et à la préservation des écosystèmes naturels dans les aires marines protégées pélagiques et côtières, en définissant et en mettant en œuvre une approche harmonisée contre les déchets marins. Le projet comprenait des actions portant sur l'ensemble du cycle de gestion des déchets marins, du suivi et de l'évaluation à la prévention et à la réduction, ainsi que des actions visant à renforcer la mise en réseau entre et parmi les AMP pélagiques et côtières.
8. Le projet Plastic Busters MPAsa consolidé les efforts méditerranéens visant à lutter contre les déchets marins par les actions suivantes :
 - évaluation de l'impact des déchets marins sur la biodiversité dans les AMP et

¹ Projet Plastic Busters MPAs: <https://plasticbustersmpas.interreg-med.eu/>

² <https://www.beyondplasticmed.org/en/the-call-for-projects-in-the-mediterranean-islands/>

- identification des « points chauds » en matière de déchets marins ;
- définition et test des mesures de surveillance, de prévention et de réduction des déchets marins constituées sur mesure pour lutter contre ces déchets dans les AMP ;
- développement d'un cadre commun d'actions de lutte contre les déchets marins pour les régions concernées par le programme Interreg Med en vue de conserver la biodiversité dans les AMP en Méditerranée.

9. Le projet Plastic Busters MPAs a déployé la stratégie multidisciplinaire et le cadre commun des activités développées au sein de l'initiative Plastic Busters, labellisée sous l'Union pour la Méditerranée en 2016, et réunissant le soutien politique de 43 pays euro-méditerranéens. Le projet fait également partie de la Communauté méditerranéenne pour la protection de la biodiversité³ (CMPB) dont l'objectif consiste à renforcer la mise en réseau et les liens entre les institutions et les projets de la communauté Interreg Med vers un avenir stratégique commun identifié.

4. Mesures de prévention et de réduction des déchets marins

10. Les actions de prévention et de réduction des déchets marins⁴ sont au cœur du projet Interreg Med Plastic Busters MPAs. Travaillant pour et depuis la perspective d'un responsable d'AMP, le projet de protection des AMP contre le plastique a cherché à offrir des solutions concrètes pour prévenir et réduire les impacts des déchets marins en présentant des mesures de lutte contre les déchets marins dans 9 AMP méditerranéennes, répertoriées ci-dessous :

Parc national marin de Zante	GRÈCE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir des plages sans plastique à usage unique ▶ Élaborer une campagne de sensibilisation aux plages sans mégots de cigarettes
Zones protégées du golfe Thermaïque	GRÈCE	▶ Mettre en place un système de gestion des engins de pêche abandonnés pour lutter contre les déchets liés à la pêche et à l'aquaculture
AMP de Miramare	ITALIE	▶ Promouvoir la gestion durable des filets de mytiliculture
Sanctuaire Pelagos	ITALIE	▶ Mettre en place un réseau de points de vente de nourriture et de boissons sur le littoral sans plastique à usage unique
Parc national de l'archipel toscan	ITALIE	▶ Mettre en place un réseau de points de vente de boissons sur le littoral sans plastique à usage unique
	SLOVÉNIE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un réseau de points de vente de boissons sur le littoral sans plastique à usage unique ▶ Mettre en place le programme « Adopte une plage »
Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar	ESPAGNE	▶ Développer un réseau de points de collecte pour les contenants de boissons
Parc naturel du delta de l'Èbre	ESPAGNE	▶ Mettre en place un système de livraison de gobelets réutilisables pour les bars de plage et les festivals
Parc national de Cabrera	ESPAGNE	▶ Promouvoir les meilleures pratiques pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique

11. L'expérience collective des actions pilotes testées dans les AMP couvertes par Plastic Busters a

³ Communauté méditerranéenne de protection de la biodiversité : <https://biodiversity-protection.interreg-med.eu/>

⁴ D.4.6.2 Mesures du projet de protection des AMP contre le plastique pour prévenir et réduire les déchets marins dans les AMP en Méditerranée : https://interreg-med.eu/fileadmin/user_upload/Sites/Biodiversity_Protection/Projects/PlasticBusters_MPAs/Deliverables/WP4/PBM_Deliverable_4.6.2_DEMOS_SYNTHESIS_REPORT_01.pdf

permis de mieux comprendre et d'identifier les principales lignes d'action dans les AMP qui peuvent étayer la mise en œuvre des recommandations politiques pour une application plus poussée des mesures testées de prévention et de réduction des déchets marins.

12. Les mesures testées dans les AMP pilotes ont été regroupées comme suit :

- mise en place d'un programme visant à éliminer progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique ;
- développement de campagnes de sensibilisation ;
- mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés ;
- mise en œuvre du programme de responsabilité élargie du producteur.

13. Ces mesures testées peuvent potentiellement servir de catalyseurs pour la mise à l'échelle et la reproduction des solutions testées en matière de déchets marins dans toutes les zones côtières de la mer Méditerranée (y compris les AMP et les îles).

5. Recommandations politiques pour la mise en œuvre du Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

14. La contribution potentielle du projet aux efforts en cours convenus dans le Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée approuvé par la COP 22 (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021) et en particulier à la Partie II - Mesures et objectifs opérationnels : article 9 - Prévention des déchets marins et article 10 - Suppression des déchets marins existants et élimination écologiquement rationnelle de ceux-ci, sont présentés dans le tableau 1. Le tableau 2 présente les contributions du projet à la *partie III - Évaluation : article 11 - Évaluation des déchets marins en Méditerranée* et *article 12 - Programme de suivi des déchets marins en Méditerranée*. Le tableau est structuré comme suit :

- La première colonne comprend des articles du Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée.⁵
- La deuxième colonne comprend les mesures testées et les conclusions du projet.
- La troisième colonne fournit des recommandations politiques et des messages clés afin de progresser vers un bon état écologique pour l'IMAP EO10 (déchets marins).

15. Ces efforts sont également complétés par les initiatives de la communauté BeMed-Islands⁶ dans les îles méditerranéennes. Les impacts importants des déchets et du tourisme de masse font de ces territoires délimités d'excellents sites pilotes pour expérimenter des actions de lutte contre les déchets marins. Dans le cadre du projet CapiMed Islands, un processus de capitalisation est en cours afin de maximiser les impacts du projet, y compris sur les politiques régionales telles que la Convention de Barcelone. Par conséquent, certains exemples sont également inclus dans les tableaux suivants dans le cadre des preuves et expériences pratiques qui convergent vers des résultats similaires et soutiennent des recommandations politiques ciblées. Une note d'orientation⁷ décrit des projets et actions particuliers répondant aux engagements du Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée.

⁵ Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/37131/21ig25_27_2509_eng.pdf

⁶ Initiatives de la communauté BeMed Islands : <https://www.beyondplasticmed.org/en/projects/>

⁷ Note d'orientation, décembre 2021, COP22 de la Convention de Barcelone et des déchets marins : contribution de BeMed Islands : <https://www.beyondplasticmed.org/en/resources/awareness-raising-tools/policy-brief/>

Tableau 1 : Proposition des recommandations du projet de protection des AMP contre le plastique en ce qui concerne les articles 11 et 12 du Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (Convention de Barcelone)		
PARTIE III - Évaluation		
Article 11 - Évaluation des déchets marins en Méditerranée et Article 12 - Programme de suivi des déchets marins en Méditerranée		
Actions / Mesures	Conclusions et mesures testées	Recommandations politiques et messages clés
ARTICLE 11 - Évaluation des déchets marins en Méditerranée		
<i>Les parties contractantes s'engagent à évaluer, dans le cadre de l'approche écosystémique, l'état des déchets marins, l'impact de ces déchets sur le milieu marin et côtier et sur la santé humaine, ainsi que les aspects socioéconomiques de la gestion des déchets marins, en se fondant sur des méthodologies coordonnées et, si possible, convenues d'un commun accord, ainsi que sur des enquêtes et programmes nationaux de suivi</i>	• Boîte à outils pour le suivi des déchets marins et de leur impact sur la biodiversité dans les AMP en Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ». ➤ Promotion de campagnes régulières pour le nettoyage des plages. ➤ Promotion de programmes de suivi harmonisés reposant sur des méthodologies convenues et testées
<i>Le Secrétariat s'engage à préparer l'évaluation des déchets marins en Méditerranée tous les six ans en utilisant les résultats des programmes nationaux de suivi et les mesures appliquées en vue de traiter les questions prioritaires et les principales lacunes en matière d'informations et de données, en utilisant toutes les autres données régionales et internationales pertinentes disponibles et, le cas échéant, les réponses des parties contractantes aux questionnaires spécifiques sur les déchets marins préparés par le Secrétariat.</i>	.	
<i>La première évaluation de l'état des déchets marins en Méditerranée, basée sur les informations existantes, sera soumise lors de la réunion des parties contractantes deux ans après l'entrée en vigueur du Plan régional.</i>		
ARTICLE 12 - Programme de suivi des déchets marins en Méditerranée		
<i>a) Préparer le programme régional de suivi des déchets marins, dans le cadre du programme intégré de suivi et d'évaluation (IMAP).</i>	• Boîte à outils pour le suivi des déchets marins et de leur impact sur la biodiversité dans les AMP en Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ». ➤ Promotion de campagnes régulières pour le nettoyage des plages. ➤ Promotion de programmes de suivi harmonisés reposant sur des méthodologies convenues et testées
<i>b) Créer en 2016 la base de données régionale sur les déchets marins, qui devrait être compatible avec d'autres bases de données régionales ou globales.</i>		
<i>c) Créer, d'ici 2014, un groupe d'experts sur le programme régional de suivi des déchets marins, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche écosystémique</i>		
<i>Aux fins du présent Plan régional et conformément aux obligations de suivi prévues à l'article 12 de la Convention de Barcelone et à l'article 8 du Protocole tellurique, les parties contractantes s'engagent à élaborer d'ici 2017 un programme national de suivi des déchets marins.</i>		

Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (Convention de Barcelone) PARTIE III - Évaluation		
Article 11 - Évaluation des déchets marins en Méditerranée et Article 12 - Programme de suivi des déchets marins en Méditerranée		
Actions / Mesures	Conclusions et mesures testées	Recommandations politiques et messages clés
<p><i>Les programmes nationaux de suivi doivent porter sur :</i></p> <p><i>a) Le besoin d'harmonisation et de cohérence avec le programme régional intégré de suivi fondé sur l'approche écosystémique et la cohérence avec les autres mers régionales.</i></p>	<p>Boîte à outils pour le suivi des déchets marins et de leur impact sur la biodiversité dans les AMP en Méditerranée</p>	<p>➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ».</p> <p>➤ Promotion de campagnes régulières pour le nettoyage des plages.</p> <p>➤ Promotion de programmes de suivi harmonisés reposant sur des méthodologies convenues et testées</p>
<p><i>b) Les aspects liés au suivi des déchets provenant d'apports fluviaux.</i></p>		
<p><i>c) La nécessité de suivre les déchets dans les zones très sensibles (espèces menacées, habitats clés, etc.) et dans les ASPIM.</i></p>		
<p><i>À cette fin, le Secrétariat s'engage à préparer, en collaboration avec les organisations régionales concernées, d'ici 2014, les lignes directrices pour la préparation des programmes nationaux de suivi des déchets marins.</i></p>		

6. Recommandations politiques

16. Sur la base du contenu du tableau ci-dessus, un ensemble de recommandations politiques est répertorié :

- **Promouvoir un cadre législatif local et régional pour lutter contre les déchets marins dans les AMP**, notamment des amendes pour les déchets dans les AMP, l'interdiction des articles en plastique à usage unique sur les plages de loisirs, l'interdiction des plastiques à unique y compris dans le cadre des concessions et des permis des bars de plage et des festivals par les autorités locales responsables.
- **Promouvoir la mise en place de plans d'action de lutte contre les déchets marins** pour s'attaquer à ce problème, y compris des mesures spécifiques de prévention et de réduction.
- **Promouvoir l'établissement d'une stratégie harmonisée de suivi des déchets marins.**
- **Promouvoir un engagement officiel avec les entreprises locales**, et en particulier le secteur du tourisme en signant des engagements « zéro plastique à usage unique » ou en accordant des certifications et des prix aux entreprises qui n'utilisent pas de plastique à usage unique.
- **Promotion d'alternatives honnêtes aux plastiques à usage unique reposant sur des sous-produits locaux.**
- **Renforcer les stratégies de responsabilité élargie du producteur**, y compris la mise en place d'un système de consigne pour la collecte de contenants de boissons.
- **Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage » et promouvoir des campagnes régulières de nettoyage des plages**, notamment des activités de sensibilisation du public pour communiquer sur le problème des déchets marins.
- **Améliorer la mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés** : l'enlèvement des engins de pêche abandonnés, ainsi que le tri et le traitement appropriés.

17. L'intention était de fournir des recommandations politiques pour améliorer les systèmes actuels de gestion des déchets marins dans les AMP et autour de celles-ci. Les mesures peuvent être initiées non seulement par les autorités, mais aussi par l'industrie et d'autres parties intéressées.

Annexe I

Proposition de recommandations concernant les articles 9 et 10 du Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

Annexe 1 : Proposition de recommandations concernant les articles 9 et 10 du Plan régional actualisé pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée / PARTIE II - Mesures et objectifs opérationnels		
Article 9 - Prévention des déchets marins et article 10 - Suppression des déchets marins existants et élimination écologiquement rationnelle de ceux-ci		
Actions / Mesures	Mesures testées et conclusions	Recommandations politiques et messages clés
<i>Conformément aux objectifs et aux principes du Plan régional, les parties contractantes s'engagent à : 15.1 Appliquer dans la mesure du possible les instruments nécessaires pour réglementer et prévenir la pollution par les déchets marins, y compris les déchets plastiques d'origine terrestre et maritime, en particulier la mise en œuvre d'instruments économiques, d'interdictions et de normes de conception :</i>		
<i>a) Responsabilité élargie du producteur ;</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de livraison de gobelets réutilisables pour les bars de plage : pratique mise en œuvre dans le parc naturel du delta de l'Èbre (Espagne) et le parc national marin de Zante (Grèce) ⁴ • Développement d'un réseau de points de collecte pour les emballages de boissons en PET et en aluminium dans le parc naturel de Cabo de Gata-Níjar, en Espagne ⁴ • Les autorités publiques doivent élaborer une législation et des plans d'action pour traiter les plastiques à usage unique. Pour des îles croates sans plastique⁶. • Événements publics sans plastique à usage unique (adopté par les autorités locales). Pour des îles croates sans plastique⁶. • Travailler avec les autorités pour préparer la législation sur les déchets. SOS Méditerranée : pour une mer sans plastique (îles Baléares, Espagne) ⁶ • Promotion des meilleures pratiques pour réduire considérablement et/ou éliminer progressivement les articles visés par la directive sur les plastiques à usage unique (SUP). Parc national de Cabrera (Espagne) ⁴. • L'initiative des « snack-bars sans plastique à usage unique », dans le 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un système de consigne. ➤ Éviter l'utilisation d'articles en plastique à usage unique dans les AMP, intégrer cette mesure dans les concessions et les permis des bars de plage et des festivals par les autorités locales responsables.
<i>b) Marchés sûrs/officiels pour les plastiques recyclés qui encouragent la collecte des déchets plastiques, qui par conséquent réduisent la génération de déchets marins.</i>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Incitations fiscales pour les entreprises liées aux loisirs qui investissent dans des techniques respectueuses de l'environnement ➤ Promouvoir l'établissement d'un plan stratégique d'actions pour les entreprises basées dans les AMP, notamment la facturation des

	cadre de laquelle les snack-bars de plage s'inscrivent volontairement sur une liste et s'engagent à respecter les « Dix commandements des bonnes pratiques environnementales ». Parc paysager de Strunjan, Slovénie ⁴ .	gobelets et récipients jetables, ainsi que la réutilisation obligatoire. ➤ Interdire les articles et emballages en plastique à usage unique sur les plages de loisirs, et en particulier dans les AMP.
<i>c) Incitations fiscales et économiques ou autres mesures tout aussi efficaces (par ex., restrictions du marché) afin de promouvoir l'élimination progressive des sacs en plastique léger et des autres articles en plastique à usage unique qui sont les plus répandus et qui ont le plus d'impact sur l'environnement marin et côtier.</i>		
<i>d) Pratiques commerciales innovantes pour prévenir la production de déchets plastiques, conformément à l'approche de la responsabilité élargie du producteur par les actions suivantes :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures reposant sur le volontariat à l'échelle locale ont été testées, comme la mise en place d'un système de consigne pour une alternative réutilisable en collaboration avec les entreprises locales. Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar, Espagne⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir des accords sur la base du volontariat avec les détaillants et les fournisseurs pour réduire les emballages et les plastiques à usage unique. ➤ Certification et récompenses pour les entreprises et les prestataires de services, afin d'inclure des critères spécifiques sur le plastique à usage unique. ➤ Amélioration des stratégies pour la responsabilité élargie du producteur.
<i>i. Mise en place d'un système de consigne pour les boîtes en polystyrène expansible dans les secteurs de la pêche commerciale et récréative, et de l'aquaculture.</i>		
<i>ii. Mise en place d'un système de consigne pour les emballages de produits alimentaires et de boissons, en donnant la priorité, lorsque cela est possible, à leur réutilisation et à leur recyclage, notamment des systèmes de consigne pour les bouteilles, les</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de livraison de gobelets réutilisables pour les bars de plage : Pratique mise en œuvre dans le parc naturel du delta de l'Èbre (Espagne) et le parc national marin de Zante (Grèce) ⁴. 	

<i>contenants et les canettes (par ex., en verre, en plastique et en aluminium).</i>		
a) Meilleures pratiques afin de créer des incitations pour :		
<i>i. Les navires de pêche, afin qu'ils récupèrent les engins de pêche abandonnés, collectent d'autres déchets marins et les remettent aux installations de réception portuaires.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion des engins de pêche abandonnés et promotion de la coresponsabilité pour lutter contre les déchets liés à la pêche et à l'aquaculture : zones protégées du golfe Thermaïque (Grèce) ⁴. • Promotion de la gestion durable des filets de mytiliculture dans l'AMP de Miramare (Italie) ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés.
<i>ii. Remise des déchets aux installations de réception portuaires, comme le système sans redevance spéciale.</i>		
<i>15.1 Appliquer d'ici 2025 des mesures de prévention visant à mettre en place, dans la mesure du possible, une économie circulaire pour les plastiques :</i>		
<i>a) Réglementer l'utilisation des microplastiques primaires, le cas échéant, en encourageant les engagements sur la base du volontariat (par ex., systèmes de certification) ou d'autres actions (par ex., instruments juridiques).</i>		
<i>b) Mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement durable en donnant la priorité à l'élimination progressive des produits en plastique à usage unique et en favorisant les possibilités de réutilisation. À cet effet, les parties contractantes peuvent prendre en considération la liste des articles en plastique à usage unique présentée à l'annexe I du Plan régional.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités publiques doivent élaborer une législation et des plans d'action pour traiter les plastiques à usage unique. Pour des îles croates sans plastique⁶. • Événements publics sans plastique à usage unique (adopté par les autorités locales). Pour des îles croates sans plastique⁶. • Système de certification des entreprises touristiques et stratégies de réduction des plastiques à usage unique. Plastic Free Balearics (Espagne) ⁶. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certification et récompenses pour les entreprises et les prestataires de services, afin d'inclure des critères spécifiques sur le plastique à usage unique. ➤ Amélioration des stratégies pour la responsabilité élargie du producteur.
<i>c) Mettre en place des accords sur la base du volontariat avec les détaillants et les supermarchés afin de fixer un objectif de réduction de la consommation de sacs plastiques légers, et de vendre des aliments secs ou des produits de nettoyage en vrac et de remplir des contenants dédiés et réutilisables.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de certification des entreprises touristiques et stratégies de réduction des plastiques à usage unique. Plastic Free Balearics (Espagne) ⁶. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certification et récompenses pour les entreprises et les prestataires de services, afin d'inclure des critères spécifiques sur le plastique à usage unique. ➤ Engagement formel avec les entreprises dans les AMP et

		signature de l'engagement « zéro plastique à usage unique »
<i>d) Établir des procédures et des méthodologies de fabrication en collaboration avec l'industrie plastique afin de minimiser les caractéristiques de décomposition du plastique et de réduire les microplastiques.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Alternatives locales au plastique à usage unique. Archipel des Îles d'Or et répliation en mer Méditerranée (France) ⁶. • Guide des alternatives honnêtes aux plastiques à usage unique pour le secteur de l'hospitalité, Plastic Free Balearics (Espagne) ⁶. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de la conception d'alternatives au plastique à usage unique qui reposent sur des sous-produits locaux, favorisant l'économie locale et les solutions rationnelles.
<i>e) Identifier les produits en plastique à usage unique qui sont les plus répandus et qui ont un impact sur l'environnement marin, mettre en œuvre des mesures judicieuses pour éliminer progressivement la consommation et la production de déchets marins, et minimiser le risque que ces derniers se retrouvent dans l'environnement marin. À cette fin, les parties contractantes peuvent consulter, en plus de la liste des articles en plastique à usage unique présentée à l'annexe I, la liste des additifs chimiques préoccupants utilisés dans la production de plastique figurant à l'annexe II du Plan régional.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte à outils pour le suivi des déchets marins et de leur impact sur la biodiversité dans les AMP en Méditerranée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion des plans d'action contre les déchets marins. ➤ Utilisation de protocoles pour mettre en œuvre une stratégie harmonisée de suivi des déchets marins. ➤ Promotion de campagnes régulières pour le nettoyage des plages.
<i>f) Fixer des objectifs pour éliminer progressivement la production et l'utilisation de produits en plastique non réutilisables, non recyclables et non compostables.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques testées pour cibler le secteur du tourisme et des loisirs en ce qui concerne la réduction significative et/ou l'élimination progressive des plastiques à usage unique. Démonstrations en Espagne, en Grèce et en Slovaquie⁴. • Guide des alternatives honnêtes aux plastiques à usage unique pour le secteur de l'hospitalité, Plastic Free Balearics (Espagne) ⁶. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réglementation de l'utilisation d'articles de restauration spécifiques dans les bars de plage et interdiction des plastiques à usage unique, en particulier dans les bars de plage et les commerces similaires dans les AMP. L'exigence de réutilisation doit s'appliquer aux ustensiles, assiettes, bols, verres, sacs et tasses.
<i>g) Prendre des mesures adéquates pour augmenter la réutilisation et le recyclage pour les produits entièrement en plastique.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de livraison de gobelets réutilisables pour les bars de plage : Pratique mise en œuvre dans le parc naturel du delta de l'Èbre (Espagne) et le parc national marin de Zante (Grèce) ⁴. • Guide des alternatives honnêtes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Système de consigne pour les gobelets, et fourniture de conseils aux entreprises et services pour leur proposer des alternatives honnêtes aux plastiques à

	aux plastiques à usage unique pour le secteur de l'hospitalité, Plastic Free Balearics (Espagne) ⁶ .	usage unique dans différents secteurs, comme le secteur du tourisme et des loisirs, des transports et de la pêche, qui opèrent dans les parcs nationaux et les zones protégées.
<i>h) Éliminer progressivement les additifs chimiques utilisés dans les produits en plastique, qui peuvent avoir des effets graves et souvent irréversibles sur la santé humaine et l'environnement, en particulier les produits chimiques déjà inscrits sur la liste de la Convention de Stockholm figurant à l'annexe II du présent Plan régional.</i>		
<i>i) Promouvoir l'utilisation de plastiques recyclés et décourager l'utilisation de plastiques, de résines et d'additifs qui entravent le caractère recyclable des produits.</i>		.
<i>j) S'efforcer de remplacer les plastiques ayant un impact important sur l'environnement marin par des matériaux ayant un impact positif net vérifié par une évaluation du cycle de vie.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Alternatives locales au plastique à usage unique. Archipel des Îles d'Or et répliation en mer Méditerranée (France)⁶. • Guide des alternatives honnêtes aux plastiques à usage unique pour le secteur de l'hospitalité, Plastic Free Balearics (Espagne)⁶. 	➤ Engagement formel avec les entreprises dans les AMP et signature de l'engagement « zéro plastique à usage unique ».
<i>k) Mettre en œuvre des normes pour l'étiquetage des produits (y compris sur les emballages) afin de fournir aux consommateurs des informations claires et fiables sur les choix durables qui s'offrent à eux.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de certification des entreprises touristiques et stratégies de réduction des plastiques à usage unique. Plastic Free Balearics (Espagne)⁶. • L'initiative des « snack-bars sans plastique à usage unique », dans le cadre de laquelle les snack-bars de plage s'inscrivent volontairement sur une liste et s'engagent à respecter les « Dix commandements des bonnes pratiques environnementales ». Parc paysager de Strunjan, Slovénie⁴. 	➤ Promouvoir la mise en place d'une certification « zéro plastique » pour engager le secteur du tourisme à réduire l'utilisation du plastique à usage unique.
<i>l) Mettre en place des systèmes de collecte et de recyclage spécialisés, soutenus par une approche de responsabilité élargie du producteur pour les produits en fin de vie.</i>		
<i>m) Mettre en œuvre des mesures visant à minimiser la quantité de déchets marins associés à la pêche/l'aquaculture.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion des engins de pêche abandonnés et promotion de la coresponsabilité pour lutter contre les déchets liés à la pêche et à l'aquaculture : Zones protégées du golfe Thermaïque (Grèce)⁴. 	➤ Mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés.

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la gestion durable des filets de mytiliculture dans l'AMP de Miramare (Italie) ⁴. 	
<p><i>Mettre à l'échelle et reproduire des modèles durables offrant des solutions pour réduire la consommation de produits en plastique à usage unique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les mesures testées dans le cadre du projet de protection des AMP contre le plastique peuvent être mises à l'échelle et reproduites dans les AMP en Méditerranée. « Mesures du projet de protection des AMP contre le plastique pour prévenir et réduire les déchets marins dans les AMP en Méditerranée » ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des mesures de prévention et de réduction pour lutter contre les déchets marins.
15.1 Sources situées à terre		
<p><i>a) D'ici 2025, faire reposer la gestion des déchets solides urbains sur la réduction à la source, en appliquant la hiérarchie des déchets suivante comme ordre de priorité dans la législation et la politique de prévention et de gestion des déchets : prévention, préparation en vue de la réutilisation, recyclage et autres formes de revalorisation (par ex., valorisation énergétique et élimination écologiquement rationnelle).</i></p>		
<p><i>b) D'ici 2019, mettre en œuvre des mesures adéquates de réduction/réutilisation/recyclage des déchets afin de réduire la part des déchets d'emballages plastiques mis au rebut ou incinérés sans récupération d'énergie.</i></p>		
<p><i>c) Prendre les mesures nécessaires d'ici 2020 pour fermer, dans la mesure du possible, les décharges illégales existantes sur le territoire de la zone d'application du présent Plan régional.</i></p>		
<p><i>d) Prendre les mesures nécessaires d'ici 2027 pour identifier et, dans la mesure du possible, restaurer et contenir les décharges côtières qui sont une source de déchets marins.</i></p>		
<p><i>e) Appliquer, conformément à la législation nationale et régionale, des mesures d'exécution pour lutter contre le déversement, les déchets sur les plages, l'évacuation illégale d'eaux usées d'origine terrestre dans la mer et sur la zone côtière, et les déchets marins, conformément au champ d'application du Protocole tellurique dans la zone d'application du présent Plan régional.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure « Adopte une plage » a été testée dans le parc paysager de Strunjan (Slovénie) ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ». ➤ Promotion de campagnes régulières pour le nettoyage des plages.

<p>f) En tenant compte de l'occurrence et de l'étendue des accumulations de déchets marins, identifier et évaluer, d'ici 2025, les impacts de ces accumulations dans les régions en amont des rivières et de leurs affluents, et appliquer des mesures pour prévenir ou réduire leur fuite dans la Méditerranée, en particulier pendant les saisons des crues et autres événements climatiques extrêmes.</p>		
<p>g) Appliquer des mesures d'exécution pour prévenir, réduire et sanctionner le déversement et le dépôt de déchets illégaux conformément à la législation nationale et régionale, en particulier sur les zones côtières et les rivières dans la zone d'application du Plan régional</p>		
<p>15.1 Sources situées en mer</p>		
<p>h) Conformément à l'article 14 du Protocole de prévention et d'urgence, étudier et mettre en œuvre d'ici 2017, dans la mesure du possible, les moyens de faire payer un coût raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, d'appliquer un système sans redevance spéciale. Les parties contractantes s'engagent aussi à prendre les mesures nécessaires pour fournir aux navires utilisant leurs ports des informations actualisées en rapport avec les obligations découlant de l'annexe V de la Convention MARPOL et de leur législation applicable en la matière.</p>		<p>.</p>
<p>i) Mettre en œuvre, d'ici 2025, des mesures ciblées visant à prévenir et à réduire l'impact des déchets marins dans les AMP et les ASPIM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure « Adopte une plage » a été testée dans le parc paysager de Strunjan (Slovénie) ⁴. • Boîte à outils pour le suivi des déchets marins et de leur impact sur la biodiversité dans les AMP en Méditerranée. • Toutes les mesures testées dans le cadre du projet de protection des AMP contre le plastique peuvent être mises à l'échelle et reproduites dans les AMP en Méditerranée. « Mesures du projet de protection des AMP contre le plastique pour prévenir et réduire les déchets marins dans les AMP en Méditerranée » ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de programmes de suivi harmonisés reposant sur des méthodologies convenues et testées. ➤ Mettre en œuvre des mesures de prévention et de réduction pour lutter contre les déchets marins. ➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ».

<p><i>j) Explorer et mettre en œuvre, dans la mesure du possible, d'ici 2017, le concept de « marquage des engins de pêche pour en indiquer la propriété » et le concept de « réduction des captures de pêche par l'utilisation de filets, de nasses et de pièges neutres pour l'environnement après leur dégradation », en consultation avec les organisations internationales et régionales compétentes dans le secteur de la pêche.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion des engins de pêche abandonnés et promotion de la coresponsabilité pour lutter contre les déchets liés à la pêche et à l'aquaculture : Zones protégées du golfe Thermaïque (Grèce) ⁴. • Promotion de la gestion durable des filets de mytiliculture dans l'AMP de Miramare (Italie) ⁴. 	<p>➤ Mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés.</p>
<p><i>k) Appliquer, d'ici 2020, les mesures rentables visant à prévenir tout déversement en mer résultant des activités de dragage, en tenant compte des lignes directrices pertinentes adoptées dans le cadre du Protocole sur l'immersion de la Convention de Barcelone.</i></p>		
<p><i>l) Prendre les mesures nécessaires pour que les navires de croisière battant le pavillon ou entrant dans le port des parties contractantes appliquent les procédures de réduction, de collecte, de stockage, de traitement et d'élimination des déchets.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de collaboration avec des secteurs d'activité tels que les navires de croisière pour éliminer progressivement les plastiques à usage unique. Navires de croisière contre la pollution plastique en Méditerranée (Chypre)⁶. 	
<p><i>m) Prendre les mesures nécessaires pour promouvoir les meilleures pratiques afin de prévenir les déchets plastiques et en particulier les produits en plastique à usage unique dans les activités de tourisme et de loisirs, y compris les croisières, notamment par le biais de la coopération régionale.</i></p>		
<p><i>Mettre en œuvre des mesures de prévention, d'intervention et d'assainissement concernant les déchets provenant d'accidents maritimes, y compris les conteneurs perdus en mer.</i></p>		

Article 10 - Suppression des déchets marins existants et élimination écologiquement rationnelle de ceux-ci		
<i>a) Identifier, en collaboration avec les parties prenantes concernées, les accumulations/points chauds de déchets marins en mer, et mettre en œuvre, le cas échéant, des programmes nationaux sur leur suppression régulière et leur élimination rationnelle.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'identification des points chauds de déchets marins dans les AMP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de programmes de suivi harmonisés reposant sur des méthodologies convenues et testées.
<i>b) Mettre en œuvre des campagnes nationales de nettoyage des déchets marins sur une base régulière et évaluer leur efficacité.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure « Adopte une plage » a été testée dans le parc paysager de Strunjan (Slovénie) ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ». ➤ Promotion de campagnes régulières pour le nettoyage des plages.
<i>c) Mettre en œuvre des campagnes de nettoyage sur une base régulière menées par les concessions/gestionnaires/autorités locales gérant les plages, y compris en dehors de la saison touristique.</i>		
<i>d) Participer aux campagnes et programmes internationaux de nettoyage des côtes, comme la journée mondiale de nettoyage du littoral, la journée mondiale des océans, etc.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure « Adopte une plage » a été testée dans le parc paysager de Strunjan (Slovénie) ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de campagnes et de programmes internationaux de nettoyage menés par un réseau d'AMP en Méditerranée.
<i>e) Appliquer, le cas échéant, le programme « Adopte une plage » ou des pratiques similaires⁶, et renforcer la participation du public à la gestion des déchets marins.</i>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un programme « Adopte une plage ».
<i>f) Appliquer la pêche aux déchets d'une manière écologiquement rationnelle, sur la base de lignes directrices et de meilleures pratiques convenues, en consultation avec les organisations internationales et régionales compétentes, et en partenariat avec les pêcheurs, et veiller à ce que la collecte, le tri, le recyclage et/ou l'élimination écologiquement rationnelle des déchets pêchés soient réalisés de manière adéquate.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion des engins de pêche abandonnés et promotion de la coresponsabilité pour lutter contre les déchets liés à la pêche et à l'aquaculture : Zones protégées du golfe Thermaïque (Grèce) ⁴. • Promotion de la gestion durable des filets de mytiliculture dans l'AMP de Miramare (Italie) ⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés.
<i>g) Faire payer des frais raisonnables pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, appliquer un système sans redevance spéciale, en consultation avec les organisations internationales et régionales compétentes, lorsque les installations de réception</i>		

<p><i>portuaires sont utilisées pour la mise en œuvre des mesures prévues à l'article 10.</i></p>		
<p><i>17 Les parties contractantes s'engagent à étudier et mettre en œuvre, dans la mesure du possible d'ici 2017, les pratiques écologiquement rationnelles de la « pêche aux déchets » afin de faciliter le nettoyage des surfaces et des fonds marins, en capturant les déchets déversés accidentellement et/ou générés par les navires de pêche dans le cadre de leurs activités régulières, y compris les engins de pêche abandonnés.</i></p>		
<p><i>18 Les parties contractantes s'engagent à étudier et mettre en œuvre, dans la mesure du possible d'ici 2025, des activités ciblées pour la localisation, la récupération et, si possible, la réutilisation ou le recyclage des engins de pêche abandonnés, y compris au moyen de nouvelles technologies écologiquement durables.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion des engins de pêche abandonnés et promotion de la coresponsabilité pour lutter contre les déchets liés à la pêche et à l'aquaculture : Zones protégées du golfe Thermaïque (Grèce) ⁴. • Promotion de la gestion durable des filets de mytiliculture dans l'AMP de Miramare (Italie) ⁴. 	<p>➤ Mise en place d'un programme de gestion des engins de pêche abandonnés</p>